

# CAN 643 F/2014 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

Mise à jour 2022

Paragraphe 000 «Conditions générales»

080	Construire écologique
081	<b>Exigences.</b>
.100	Les produits d'apprêt, d'accrochage, d'imprégnation et autres enduits à appliquer fluides doivent être diluables à l'eau ou contenir au max. %1 de solvant.
<del>110</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>120</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>130</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>140</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
.200	Tous les enduits, les produits de ragréage ou d'égalisation, ainsi que les mastics et les colles doivent soit être diluables à l'eau ou contenir au max. % 1 de solvant, soit correspondre au minimum à la classe Emicode EC 1, au label eco-INSTITUT ou équivalent.
<del>210</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>220</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>230</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>240</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
.300	Le durcissement des mastics et colles silicones ne doit pas entraîner d'émanations de composants nuisibles pour la santé.
<del>310</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>320</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>330</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
<del>340</del>	Sous-gr. de sous-art. supprimé.
.400	Les récipients vides ne seront pas jetés dans les bennes de chantier. Ils doivent être repris par l'entrepreneur et si possible recyclés.
.500	Lors du nettoyage des outils et des récipients, les résidus de matériaux ne doivent pas être rejetés dans les eaux, les égouts, le sol ou le sous-sol.
.600	01 Description .....
.700	à .800 dito .600

*Vous trouverez plus d'informations à l'adresse [emicode.com](http://emicode.com) ou [eco-institut-label.de](http://eco-institut-label.de).*

*Attestation: inscription dans le répertoire des ecoProduits ou selon la fiche technique de sécurité. Les composants déterminants du point de vue toxicologique figurent dans le document Méthodologie ecobau pour matériaux de construction.*

# CAN 643 F/2014 Construction à sec: Cloisons, doublages, revêtements

Mise à jour 2022

Paragraphe 000 «Conditions générales»

---

~~082~~

Article principal supprimé.